



FORMATIONS

2022

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



OFFRE DE FORMATIONS 2022

DROIT SOCIAL

► Cliquez sur le titre d'une formation pour afficher le programme

- **Santé et sécurité au travail : aspects juridiques**
- **La convention de 1966**
- **Les conventions collectives de 1951 et 1966**
- **Analyse et prévention des risques en droit social**
- **Maitriser l'essentiel des techniques de paie**
- **Sécuriser et accompagner la rupture du contrat de travail**



Les programmes affichés dans ce catalogue sont adaptables selon vos besoins et selon les spécificités de vos structures.

CONTACTEZ-NOUS !

Laurent DUBOIS

03.80.68.47.20

06.30.16.45.94

formation@uriopss-bfc.fr



SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : ASPECTS JURIDIQUES

Objectifs :

- Permettre aux personnes en charges de la sécurité d'avoir une connaissance globale de leurs obligations et responsabilités en ce qui concerne la sécurité et santé au travail
- Connaître et identifier les risques professionnels et les acteurs liés.
- Etre en capacité de définir les droits et devoir de chacun sur les questions de santé et sécurité au travail
- Savoir gérer un accident du travail ou une maladie professionnelle

Programme :

1. La gestion des risques professionnels

- La définition des risques : physiques, mentaux (RPS, harcèlement moral, burn out) ;
- Les outils d'identification et de prévention des risques : DUER, RI, formation professionnelle, médiation, plan de prévention de la pénibilité ;
- Les acteurs contribuant à la gestion des risques : Médecine du travail, CSE, inspection du travail ;

2. Les droit et les devoirs de chacun : employeur/salarié

- L'obligation de sécurité de l'employeur ;
- Le suivi médical du salarié ;
- L'obligation de reclassement ou d'aménagement en faveur du salarié ;
- Le contrôle des arrêts de travail : caisse et employeur ;
- Le droit de retrait du salarié ;

3. La gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles

- La définition des AT et MP ;
- La ,nouvelle procédure d'instruction des AT et MP ;
- Le taux de cotisation ;
- La faute inexcusable de l'employeur ;

4. La responsabilité civile et pénale de l'employeur et de ses dirigeants

- Le pouvoir de sanction de l'Inspection du travail ;
- Les risques encourus par l'employeur / délégation de pouvoir ;
- La possible délégation de pouvoir;

Intervenants :

Maitre Clémence PERIA
Maitre Aurélie FLAHAUT,
Avocats associés intervenant en conseil juridique et procédures judiciaires en droit social
Cabinet LLAMAS & Associés

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journées (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Cout pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Public : Directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables et toutes personnes en charge de la gestion des ressources humaines.
Aucun prérequis spécifique.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Formation associant aspects théoriques et pratiques ;
Exercices et quizz au cours de la formation
Support d'intervention Powerpoint élaboré par les intervenants

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20
06.30.16.45.94

LA CONVENTION DE 1966

Objectifs :

- Comprendre le cadre juridique de la convention collective de 1966 ;
- Connaître l'actualité jurisprudentielle spécifique à la CCN 66 ;
- Acquérir et approfondir les connaissances fondamentales sur les dispositions applicables en matière de durée du travail et d'absences
- Savoir mettre en pratique les règles conventionnelles de la CCN66 concernant la question du temps de travail ;

Programme :

Introduction :

- Hiérarchie des normes du droit du travail et place des CCN
- Rappel du champ d'application de la CCN 1966

Etude et applications pratiques en paie/RH des dispositions conventionnelles de la CCN 66

1.Embauche et contrat de travail

- Formalisation du contrat de travail
- Durées de périodes d'essais
- Notion d'ancienneté
- Salaires, primes et indemnités conventionnelles

2.Durée du travail (y compris dispositions spécifiques à certains salariés)

- Durées conventionnelles et possibilités d'aménagement
- Amplitudes et modulation,
- Temps de repos
- Astreintes
- Heures supplémentaires
- Travail du dimanche et de la nuit
- Dispositions spécifiques cadres et autres
- Le suivi du temps de travail

3.Absence du salarié (Congés, jours fériés, maladie, AT/MP,...)

- Congés payés conventionnels
- Congés exceptionnels familiaux et autres
- Jours fériés
- Traitement des maladies
- Traitement de la maternité/adoption
- Traitement des absences AT/MP

Intervenants :

Maitre Clémence PERIA
Maitre Aurélie FLAHAUT,
 Avocats associés intervenant en conseil juridique et procédures judiciaires en droit social
 Cabinet LLAMAS & Associés

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Cout pédagogique : **1 300 €**
 Déplacement et hébergement : **sur devis**
 ► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Secrétaires de directions, chargés de paie, responsable RH
 Avoir une pratique régulière des conventions collectives

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Formation associant aspects théoriques et pratiques ;
 Exercices et quizz au cours de la formation
 Support d'intervention Powerpoint élaboré par les intervenants

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
 Evaluation à chaud
 Evaluation à froid et d'impact
 Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de l'action de formation :

Emargement par demi-journée
 Attestations individuelles de formation
 Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
 Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
 formation@uriopss-bfc.fr
 03.80.68.47.20
 06.30.16.45.94

LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE 1951 ET 1966

Objectifs :

- Comprendre le cadre juridique des conventions collectives ;
- Savoir lire et mettre à jour les dispositions conventionnelles ;
- Acquérir et approfondir les connaissances fondamentales sur les dispositions applicables ;
- Savoir mettre en pratique les règles conventionnelles en paies et GRH

Programme :

1.Introduction :

- Hiérarchie des normes du droit du travail et place des CCN
- Champ d'application de la CCN 1951 / CCN 1966
- Dispositions particulières : Médecins, assistants familiaux

2.Méthodologie de lecture / mise à jour

- Consultation en ligne, Sommaire, Avenants, Annexes...

3.Etude et applications pratiques en paie/RH des dispositions conventionnelles des deux CCN

3.1.Embauche et contrat de travail

- Formalisation du contrat de travail
- Durées de périodes d'essais
- Notion D'ancienneté

3.2.Classifications et salaires minimaux

- Grilles de classifications non-cadres et cadres
- Salaires minimaux
- Primes et indemnités conventionnelles

3.3.Durée du travail (y compris dispositions spécifiques à certains salariés)

- Durées conventionnelles et possibilités d'aménagement
- Temps de repos
- Astreintes
- Heures supplémentaires
- Travail du dimanche et de la nuit
- Dispositions spécifiques cadres et autres

3.4.Absence du salarié (Congés, jours fériés, maladie, AT/MP,...)

- Congés payés conventionnels
- Congés exceptionnels familiaux et autres
- Jours fériés
- Traitement des maladies
- Traitement de la maternité/adoption
- Traitement des absences AT/MP

3.5.Rupture du contrat de travail

- Durée de préavis
- Dispositions spécifiques sur les procédures de licenciement
- Indemnités conventionnelles de licenciement
- Indemnités conventionnelles de départ en retraite

Intervenants :

Maitre Clémence PERIA
Maitre Aurélie FLAHAUT,
Avocats associés intervenant en conseil
juridique et procédures judiciaires en
droit social
Cabinet LLAMAS & Associés

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

2 journées (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : **2 600 €**
Déplacement et hébergement : **sur devis**
▶ Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Public : Chargés RH et paies, RRH,
Directeurs.

Prérequis : Connaissances de base en
paie et/ou gestion des ressources hu-
maines

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Formation associant aspects théoriques
et pratiques ;
Exercices et quizz au cours
de la formation
Support d'intervention Powerpoint
élaboré par les intervenants

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la
formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous
contacter pour vérifier la possibilité
d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en
moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20
06.30.16.45.94

ANALYSE ET PRÉVENTION DES RISQUES EN DROIT SOCIAL

Objectifs :

- Identifier les points sensibles dans l'application du droit du travail ;
- Connaître les solutions pratiques pour limiter le risque prud'homal ;
- Réviser les règles essentielles du droit social.

Programme :

1 – La gestion du contrat de travail

- Le choix du contrat de travail :
- Salaire ou honoraires
- CDI ou CDD
- La question du mi-temps thérapeutique
- La rédaction des clauses contractuelles (CDI, CDD)
- Les opérations de prolongation des CDD (renouvellement, succession, tuilage)
- L'obligation de respecter le droit de priorité des temps partiels
- La rupture du contrat (prescriptions, rupture conventionnelle, inaptitude physique délégation de pouvoir)

2 - Les précautions à prendre sur la durée du travail

- Le décompte du temps annualisé
- Les limites à l'augmentation temporaire du temps partiel
- les obligations en matière d'enregistrement du temps de travail
- La preuve des heures supplémentaires

3 – Le respect des règles d'hygiène et de sécurité

- Les temps de repos et de congés
- Les principales règles de prévention
- La notion d'obligation de sécurité

4 – Le délit d'entrave

- Les faits constitutifs du délit
- Les conséquences pénales (sanctions, délégations de responsabilité)

Intervenants :

Me Louis-Philippe BICHON,
Avocat spécialisé en droit du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social, conseiller juridique auprès des associations.

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : **1 300 €**
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines.
Aucun prérequis spécifique.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20
06.30.16.45.94

MAITRISER L'ESSENTIEL DES TECHNIQUES DE PAIE

Objectifs :

- Acquérir la capacité à comprendre chacune des lignes du bulletin de paie
- Se familiariser avec le vocabulaire de la paie
- Connaître le processus de fabrication du bulletin de paie

Programme :

1 - Connaître les règles de paiement du salaire

- Le bulletin de paie : mentions obligatoires ou interdites, remise, délais ;
- Les règles de versement mensuel ou différé (acomptes, avances) ;
- Le traitement des saisies arrêts ;

2 - Déterminer les sommes soumises à cotisations

- La paie mensuelle habituelle : le principe de la mensualisation ou du lissage ;
- Les modes de paiement du travail supplémentaire : heures supplémentaires ou complémentaires, avenant temporaire ;
- La prise en compte des avantages en nature (biens, services, cotisations patronales) ;

Cas pratique : calcul de la paie des heures supplémentaires

3 - Calculer les conséquences des absences

- Le principe : la retenue sur salaire ;
- L'exception : le maintien de tout ou partie du salaire mensuel (congés payés, maladie) ;
- Les modalités d'intégration en paie des garanties d'un contrat de prévoyance ;

Cas pratique : calcul de l'indemnisation maladie en complément aux indemnités journalières de sécurité sociale

4 - Comprendre le prélèvement des charges sociales et fiscales

- La notion d'assiette de cotisations : par tranches et selon le statut du salarié ;
- L'explication du rôle et du calcul de chacune des cotisations (URSSAF, retraite complémentaire, AGIRC-ARRCO, CSG, ...)
- La différence entre le salaire net à payer et le salaire net imposable ;

Cas pratique : calcul du salaire net à payer

5 - Respecter les obligations du solde de tout compte

- La récupération des informations nécessaires ;
- Le reçu pour solde de tout compte (rédaction, effet libératoire) ;
- Le respect des délais ;

Cas pratique : calcul d'un compte individuel de compensation.

Intervenants :

Maître BICHON,

Avocat spécialisé en droit du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social, conseiller juridique auprès des associations.

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

2 journées (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : 2 600 €

Déplacement et hébergement : sur devis

► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Public : Directeurs ou responsables des Ressources Humaines ou responsable/gestionnaire de paie

Prérequis : Les stagiaires peuvent venir avec des bulletins de paie de l'association pour les décrypter avec le formateur.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation

Evaluation à chaud

Evaluation à froid et d'impact

Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée

Attestations individuelles de formation

Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.

Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS

formation@uriopss-bfc.fr

03.80.68.47.20

06.30.16.45.94

SECURISER ET ACCOMPAGNER LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Objectifs :

- Maitriser les règles légales et jurisprudentielles applicables à la rupture d'un contrat de travail,
- Rationnaliser ses pratiques en la matière,
- Eviter des condamnations prud'homales pour non-respect des règles légales,
- Connaître l'évolution de la jurisprudence.

Programme :

1. Les différents cas de rupture et leurs conditions d'application

- La démission
- La prise d'acte de la rupture du contrat de travail
- La résiliation judiciaire
- La rupture conventionnelle
- La rupture d'un commun accord
- Le licenciement pour motif personnel
- Le départ ou la mise à la retraite
- La transaction

2. Les formalités liées à la rupture

- Le préavis
- L'indemnisation
- Les documents à remettre au salarié

Intervenants :

Me Louis-Philippe BICHON,
 Avocat spécialisé en droit du travail dans
 le secteur sanitaire, social et médico-
 social, conseiller juridique auprès des
 associations.

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : 1 300 €
 Déplacement et hébergement : **sur devis**
 ► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs, décideurs, gestionnaires,
 responsables des ressources humaines.
 Aucun prérequis spécifique.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et métho-
 dologiques illustrés par des exemples
 pratiques ;
 Etude de cas concrets avec les partici-
 pants ;
 Remise aux stagiaires d'un support pé-
 dagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la
 formation
 Evaluation à chaud
 Evaluation à froid et d'impact
 Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
 Attestations individuelles de formation
 Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous
 contacter pour vérifier la possibilité
 d'adapter les contenus.
 Délais d'accès, de 2 à 6 mois en
 moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
 formation@uriopss-bfc.fr
 03.80.68.47.20
 06.30.16.45.94